



RIKOLTO INTERNATIONAL

Projet JDE

APPEL D'OFFRES N°001/EA-RIKOLTO/DRC/CFT/2025

FOURNITURE DE BIENS PAR LOT :

LOT 1 : SEMENCES DE CAFÉ ROBUSTA

LOT 2 : ÉQUIPEMENTS POUR LES PÉPINIÈRES DE CAFÉ ROBUSTA

APPUI DE JDE PEET'S COMMON GROUNDS

SEPTEMBRE 2025

A large, stylized handwritten signature in green ink, located in the bottom right corner of the page.

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1. Contexte et aperçu sur Rikolto

Rikolto est une organisation non gouvernementale de droit belge, active depuis plus de 50 ans dans la promotion de systèmes alimentaires durables. Présente en République Démocratique du Congo (RDC) depuis 2005, Rikolto met en œuvre des programmes de développement axés sur les chaînes de valeur agricoles et les systèmes alimentaires urbains. L'organisation œuvre principalement dans les provinces du Tanganyika, du Sud-Kivu, du Nord-Kivu, de l'Ituri, de la Tshopo, du Kwilu et du Kwango.

Rikolto concentre ses efforts dans des filières telles que le café arabica, le café robusta, le cacao, le riz et le développement de systèmes alimentaires durables en milieu urbain. En 2025, Rikolto a élargi son périmètre d'action dans l'Ouest de la RDC, notamment dans les provinces du Kwilu et du Kwango, avec une attention particulière portée aux filières café et cacao.

Pour plus d'informations sur les programmes et l'identité de Rikolto en RDC, veuillez consulter le site officiel : <https://eastafrica.rikolto.org>

2. Conditions de soumission

En soumettant une offre, le soumissionnaire accepte, sans aucune restriction, l'intégralité des conditions générales et spécifiques de cet appel d'offres, qui constitueront la base exclusive de cette procédure d'achat. Le soumissionnaire renonce à toute condition contraire qu'il pourrait proposer.

Les soumissionnaires doivent prêter une attention particulière à la conformité avec toutes les instructions, formulaires, clauses et spécifications contenues dans ce dossier d'appel d'offres. Toute offre soumise sans les informations et documents demandés ou après la date limite fixée sera automatiquement rejetée.

Il est important de noter qu'aucune réserve concernant ce dossier ne sera acceptée. Toute réserve formulée entraînera le rejet immédiat de l'offre, avant même son étude.

3. Objectif de l'appel d'offres

L'objectif de cet appel d'offres est de solliciter des propositions compétitives pour la fourniture de semences de café robusta ainsi que d'équipements pour les pépinières de café robusta, pour le bureau de Rikolto à Bunia, dans la province de l'Ituri, dans le cadre du Projet JDE, soutenu par JDE Peet's Common Grounds.

Les entreprises et fournisseurs intéressés sont invités à soumettre leurs offres conformément aux spécifications détaillées dans le dossier d'appel d'offres.

4. Planning du processus

Activité	Date	Heure
Publication	26/09/2025	
Date limite de remise des offres	08/10/2025	10 heures
Ouverture des offres	08/10/2025	10 heures 30 minutes

Evaluation des offres	09/10/2025	09 heures
Avis d'attribution de marché (attribution provisoire)	10/10/2025	
Notification d'attribution du marché	19/10/2025	
Signature du contrat	20/10/2025	

Toutes les heures indiquées dans ce document sont exprimées selon l'heure locale de Bunia (UTC+1).

Nous attirons votre attention sur le fait que ce planning peut être modifié selon les contraintes logistiques ou organisationnelles rencontrées. En conséquence, RIKOLTO RDC se réserve le droit d'apporter, si nécessaire, des ajustements à ce calendrier, et ce, sans préavis.

5. Dépôt des dossiers complétés

Les offres doivent être envoyées exclusivement par voie électronique, et ce, au plus tard le 08 octobre 2025 à 10h00 (heure locale de Bunia), à l'adresse suivante : eastafrica.procurement@rikolto.org

L'objet du mail devra être : « APPEL D'OFFRES N°001/EA-RIKOLTO/DRC/CFT/2025 ».

Afin d'assurer la transparence du processus, il est demandé aux soumissionnaires de transmettre les dossiers dans un seul fichier [PDF protégé par un code de verrouillage](#). Le code de verrouillage pourra être communiqué à Rikolto au dernier jour de soumission, et après l'heure fixée pour la réception du dernier dossier.

Les soumissions reçues après la date limite (c'est-à-dire après le 08 octobre 2025 à 10h00) ne seront ni acceptées ni évaluées.

Nous vous prions de bien vouloir vérifier soigneusement l'adresse électronique avant l'envoi de votre offre afin d'éviter toute erreur de transmission.

PREMIER LOT : SEMENCES CAFE ROBUSTA

1. Bordereau Quantitatif et Descriptif (semences café robusta)

N°	Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire Hors Taxes En USD	Prix Total Hors Taxes En USD	Livraison		Condition de paiement
						Délai	Lieu	
1	Semence fèves de café robusta	150	Kg			15 jours	Beni, Bureau Coopérative kawa KANZURURU	Païement par virement bancaire 07 jours après livraison, réception et acceptation de toutes les fournitures
2	Semence de Makadamia	100	Kg			15 jours		
3	Semence d'acaccia	30	Kg			15 jours		

2. Spécifications techniques des semences sollicitées

No	Désignation	Spécifications techniques
01	Semence fèves de café robusta	Variété robusta, récolte de mars 2025, taux de germination 97%, 1500kg de rendement à l'ha, fèves denses et de dimension homogène. Emballer la semence dans des colis de 10 kg avec les mentions PG, poids de 1000 fèves, pureté et origine/fournisseurs. Taux d'humidité de 15 à 20%.
02	Semence de Makadamia	Récolte de mars 2025 conservant son pouvoir germinatif. Les colis seront emballés dans les sacs de 10 kg. Les mentions suivantes sont obligatoires sur les sacs d'emballage : date de récolte, taux de germination. Une note technique indiquant le protocole opératoire de la germination est obligatoire.
03	Semence d'acaccia	Récolte de mars 2025 conservant son pouvoir germinatif. Les colis seront emballés dans les sacs de 3 kg. Les mentions suivantes sont obligatoires sur les sacs d'emballage : date de récolte, taux de germination. Une note technique indiquant le protocole opératoire de la germination est obligatoire.

DEUXIEME LOT : ÉQUIPEMENTS POUR LES PÉPINIÈRES DE CAFÉ ROBUSTA :

1. Bordereau Quantitatif et Descriptif (Equipements)

N°	Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire Hors Taxes En USD	Prix Total Hors Taxes En USD	Livraison		Condition de paiement
						Délai	Lieu	
1	Sachets polybags de 20x10 cm	2800	Kg			15 jours	Beni, Bureau Coopérative kawa kanzururu	Païement par virement bancaire 07 jours après livraison, réception et acceptation de toutes les fournitures
2	Rouleau de shadnet/ filet d'ombrage 75%	20	rouleau			15 jours		
3	Caoutchouc transparent/caoutchouc pour tunnel (serre)	20	rouleau			15 jours		
4	Tamis à treillis	20	Pièce			15 jours		
5	Brouettes	40	Pièce			15 jours		
6	Seradix	400	Boîte			15 jours		
7	Arrosoirs de 5 litres	40	Pièce			15 jours		
8	Houes box de 24 pièces	5	Boxe			15 jours		
9	Bêches box de 12 pièces	8	Boxe			15 jours		
10	Pulvérisateurs	20	Pièce			15 jours		
11	Lintons	240	Pièce			15 jours		
12	Chevrons	480	Pièce			15 jours		
13	Clous de 8 cm	40	Kg			15 jours		
14	Clous de 10 CM	40	Kg			15 jours		
15	Sécateurs	100	pièce			15 jours		
16	Bassins de 20 litres	20	Pièce			15 jours		
17	Tanks de 135 litres	20	Pièce			15 jours		
18	Engrais foliaire (bouteilles de 1 litre)	20	bouteille			15 jours		

2. Spécifications techniques des équipements

No	Désignation	Spécifications techniques
1	Sachets polybags de 20x10 cm	Sachet dure de couleur noire, de 18 à 20 cm de long et de 8 à 10 cm de large. Nombre de sachets par Kg 400 à 500 pièces.
2	Rouleau de shadnet/ filet d'ombrage 75%	Il s'agit des filets d'ombrage 75% de couleur noire de 2 mètres de largeur et 100 mètres de longueur.
3	Caoutchouc transparent/caoutchouc pour tunnel (serre)	Il s'agit de caoutchouc transparent plus ou moins résistant aux intempéries d'environ 2 mètre de largeur et de 50 à 100 mètres de longueur. Le caoutchouc servira dans l'installation des tunnels et des serres pour le bouturage de café, la germination du macadamia et la macro-propagation du bananier.
4	Tamis à treillis	Il s'agit de treillis pour le tamisage de terreau et de sable de rivière (substrats de sachets de bouturage). Les tamis au fil de fer galvanisé de meilleure qualité de 0,6 m de large et 1,20 m de longueur.
5	Brouettes	Brouette de meilleure qualité.
6	Seradix	Il s'agit des flacons d'hormone de rhizogénère utilisés dans les pratiques de multiplication de caféier par la voie de bouturage qui facilite l'émission des racines. Le produit doit avoir deux ans de garantie avant sa péremption.
7	Arrosoirs de 5 litres	Arrosoir à plastic avec pomme ayant un volume de 5 litres. Couleur des arrosoirs est vert.
8	Houes box de 24 pièces	Houe de marque le coq.
9	Bêches box de 12 pièces	Bêche de meilleure qualité
10	Pulvérisateurs	Pulvérisateurs de 16 litres à 20 litres. Il doit contenir tous ses accessoires.
11	Lintons	Lindons de bois, bien résistants pour la construction de l'ombrière
12	Chevrans	Chevrans servant de traverses pour les pépinières
13	Clous de 8 cm	Clous de bonne qualité de 8 cm
14	Clous de 10 CM	Clous de qualité de 10 cm
15	Sécateurs	Sécateurs de qualité supérieure plus résistants lors des coupes de la lignine
16	Bassins de 20 litres	Bassins à plastique d'une capacité de 20 litres
17	Tanks de 135 litres	Tank d'une capacité de 135 litres de volume servant au stockage de l'eau d'arrosage
18	Engrais foliaire (bouteilles de 1 litre)	Engrais foliaire emballé dans des bouteilles de 1 litre

6. Constitution du dossier

Le dossier du soumissionnaire doit comporter les documents suivants :

1. Lettre de soumission : datée, cachetée et signée (Annexe 1)
2. Déclaration de conformité : datée, cachetée et signée (Annexe 2) ;
3. Questions aux soumissionnaires : datée, cachetée et signée (Annexe 3) ;
4. Spécifications techniques du produit proposé : datée, cachetée et signée (Annexe 4) ;
5. Offre financière : datée, cachetée et signée (Annexe 5) ;
6. Attestation fiscale en cours de validité ;
7. RCCM (ou autorisation de fonctionnement pour les ASBL)
8. Identification Nationale de l'entreprise (non exigée pour les ASBL) ;
9. Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ;
10. Carte d'électeur ou passeport du propriétaire de l'entreprise.
11. Preuves d'expérience du marché similaire (confer références présentées par le soumissionnaire).

7. Consignes importantes :

- Disqualification en cas de non-conformité : Le non-respect des exigences de soumission, notamment la fourniture de tous les documents demandés et dans les formats indiqués, entraînera la disqualification de l'offre du soumissionnaire. Les offres partielles ne seront pas acceptées. Le soumissionnaire doit soumettre une offre complète pour tous les articles du lot.
- Soumission de plusieurs lots : Le soumissionnaire est libre de postuler pour un seul lot ou pour les deux lots simultanément.
- Pour la soumission, les annexes à compléter sont accessibles dans la version Word de cet appel d'offres.

8. 4. Période de validité - Devise (montant de soumission) & langue de l'offre

Période de validité : Le soumissionnaire s'engage à soumettre une offre qui restera valide pendant soixante (60) jours à compter de la date limite de soumission.

Devise : Les offres doivent être présentées en Dollars Américains (USD), Hors Taxes. Il est important de noter que Rikolto n'est pas soumise à la TVA et est exemptée des droits et taxes à l'importation.

Langue de l'offre : L'offre ainsi que ses annexes doivent être rédigées en français.

9. Condition de paiement

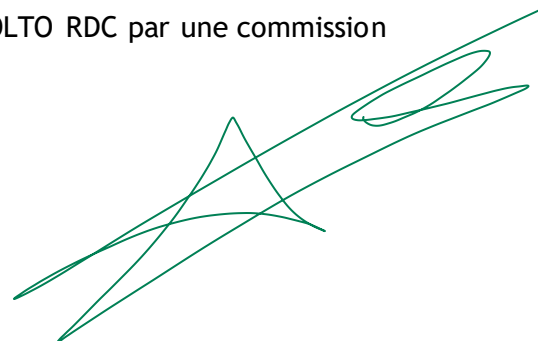
Le paiement sera effectué par virement bancaire sur le compte du fournisseur, 7 jours après la livraison et l'attestation de conformité.

10. Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura pour objectif de vérifier la complétude et la validité des propositions. Tous les soumissionnaires souhaitant participer à la séance d'ouverture sont invités à se présenter à l'heure indiquée à la section 4, afin d'obtenir des informations concernant la comparaison de leurs offres avec celles des autres soumissionnaires.

L'évaluation ultérieure des offres sera effectuée au bureau de RIKOLTO RDC par une commission ad hoc.

11. Critères de sélection



Les offres seront évaluées selon les critères suivants. Seules les offres respectant ces exigences seront éligibles à l'évaluation :

- a) Conformité du dossier administratif : complétude de tous les éléments demandés (11 éléments)
- b) Conformité des spécifications techniques
- c) Prix corrects : Correspondance avec le marché
- d) Délai de livraison
- e) Conditions de paiement
- f) Offres complètes : Les offres partielles ne seront pas acceptées. Le soumissionnaire doit soumettre une offre pour tous les articles du lot.
- g) Expérience du soumissionnaire dans la fourniture des produits demandés.

RIKOLTO se réserve le droit de rendre visite aux entreprises dont le dossier d'offre a été retenu afin d'évaluer leur capacité à honorer le contrat.

12. Critères d'attribution

Le critère principal pour l'attribution du marché sera le meilleur rapport qualité-prix, couplé au délai de livraison.

13. Ethique

RIKOLTO RDC attache une importance particulière aux valeurs éthiques de ses fournisseurs et prestataires. Nous souhaitons travailler avec des partenaires prêts à respecter les règles éthiques de base.

14. Demande de clarification

Tout soumissionnaire souhaitant obtenir des clarifications concernant cet appel d'offres peut soumettre ses questions par mail à l'adresse suivante : eastafrika.procurement@rikolto.org.

La date limite pour soumettre les questions est le mercredi 1er octobre 2025. Les réponses seront communiquées à tous les soumissionnaires au plus tard le lundi 6 octobre 2025.

Les soumissionnaires doivent lire et comprendre ces règles, telles que décrites dans l'Annexe 6, et s'engager à les respecter en signant la « Déclaration de conformité & d'engagement à respecter le Code de Conduite des fournisseurs ».

Fait à Kikwit, le 26 septembre 2025

Pour RIKOLTO EN RDC

Pascal BISIMWA

Regional People and Organization Manager



ANNEXE 1

LETTRE DE SOUMISSION (A compléter par le soumissionnaire)

Date:

Dossier d'appel d'offre n° : 001/EA-RIKOLTO/DRC/CFT/2025

Lot 1 : SEMENCES DE CAFÉ ROBUSTA

LOT 2 : ÉQUIPEMENTS POUR LES PÉPINIÈRES DE CAFÉ ROBUSTA

A: RIKOLTO

Messieurs / Mesdames,

Après avoir examiné le Dossier d'Appel d'Offres, nous, soussignés, acceptons de fournir et de livrer :

Lot 1 : semences de café robusta pour la somme de dollars américains
.....
(montant en lettre et chiffre).

Lot 2 : équipements pour les pépinières de café robusta pour la somme de dollars américains
.....
(montant en lettre et chiffre).

Nous nous engageons, dans l'éventualité où notre offre serait acceptée, à fournir les biens conformément aux dispositions précisées dans le **Bordereau Descriptif Quantitatif** et aux **spécifications techniques** fournies par le client.

Nous maintenons cet engagement pour une période de **60 jours** à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans le dossier d'appel d'offres. Pendant cette période, l'offre restera valide et pourra être acceptée à tout moment avant son expiration.

Jusqu'à la préparation et à la signature d'un marché formel, la présente offre, accompagnée de notre acceptation écrite et de la notification d'attribution du marché, constituera un accord contractuel engageant réciproquement les deux parties.

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de : _____

Nom complet :

Fonction :

Signature:

Cachet

ANNEXE 2
DECLARATION DE CONFORMITE

Nous, soussignés, déclarons ce qui suit :

1. Examen du Dossier d'Appel d'Offres

- Nous avons examiné l'intégralité du dossier d'appel d'offres et acceptons sans réserve ni restriction ses dispositions.

2. Capacité Financière et Opérationnelle

- Nous confirmons disposer de la capacité financière et opérationnelle requise, conformément aux critères définis dans le dossier d'appel d'offres.

3. Participation à la Préparation du Dossier

- Nous déclarons n'avoir pas participé à la préparation des documents de marché utilisés lors de la présente procédure d'attribution.

4. Preuves d'Aptitude et Situation d'Exclusion

- Dans l'éventualité où notre offre serait retenue, nous nous engageons, si cela est demandé, à fournir les preuves nécessaires attestant que nous ne nous trouvons dans aucune des situations d'exclusion prévues par la législation en vigueur dans notre pays d'établissement. La date des preuves fournies ne sera pas antérieure de plus d'un an à la date de soumission de l'offre. Nous fournirons également une déclaration confirmant que notre situation n'a pas changé depuis l'établissement des preuves.

5. Preuves de Capacité Économique et Technique

- Sur demande, nous nous engageons à fournir des preuves de notre situation économique et financière, ainsi que de notre capacité technique et professionnelle.

6. Conséquences en Cas de Non-Remise des Preuves

- Nous sommes conscients qu'en cas de non-fourniture des preuves requises dans un délai de **7 jours calendaires** suivant la réception de la notification d'attribution, ou si les informations fournies s'avèrent fausses, l'attribution pourra être annulée.

7. Respect des Valeurs et Code de Conduite

- Nous nous engageons à respecter le code de conduite des fournisseurs de Rikolto, ainsi que les clauses environnementales et déontologiques spécifiées dans l'Annexe 6. Nous confirmons qu'il n'existe aucun conflit d'intérêt susceptible de fausser la concurrence.

8. Notification de Changements

- Nous nous engageons à informer immédiatement Rikolto de tout changement concernant les circonstances mentionnées ci-dessus, à n'importe quel moment pendant l'exécution du contrat.

9. Conséquences des Informations Incorrectes ou Incomplètes

- Nous reconnaissons que toute information inexacte ou incomplète fournie délibérément dans cette candidature pourrait entraîner notre exclusion du présent appel d'offres et de tout marché futur.

10. Responsabilité de Rikolto

- Nous prenons note que Rikolto n'est pas tenue de donner suite à cette invitation à soumissionner et qu'elle n'encourt aucune responsabilité à notre égard dans ce cadre.

11. Communication des Données Personnelles

- Nous sommes conscients que, pour la protection des intérêts financiers de Rikolto, nos données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne ou au système de détection rapide et d'exclusion.

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de : _____

Nom complet :

Fonction :

Signature

Cachet et date

ANNEXE 3

QUESTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Juridique	
Nom officiel de votre Organisation	
Nom commercial si différent	
Type d'organisation (but lucratif, ONG etc.)	
Forme juridique	
Numéro, lieu et date d'immatriculation - RCCM	
Numéro, lieu et date D'immatriculation - identification nationale	
Date de création de l'organisation si différente de la date d'immatriculation	
Statut d'imposition légal (ex. exemption de TVA ou autre, Régime fiscal général, etc.)	
Numéro de TVA (le cas échéant)	
Adresse complète de votre siège	
Numéro de téléphone	
Adresse électronique	
Noms des directeurs actuels de votre organisation	
Contacts	
Nom du point de contact/du Titulaire du compte	
Numéro de téléphone du point De contact/du titulaire du compte	
Adresse électronique du point de Contact/du titulaire du compte	
Paielements	
Conditions de paiement standard	
Nom de l'établissement bancaire et branche	
Adresse de l'établissement bancaire et branche	
Code banque / code guichet	

Code SWIFT/IBAN	
Numéro de compte	
Nom du compte	
Disponibilité du stock et service après-vente	
Votre organisation a-t-elle actuellement des stocks de produits demandés? Où sont-ils situés?	
Quelle est la garantie donnée concernant le produit (le cas échéant) ?	
Références Veuillez fournir trois références de clients ayant acheté les produits que vous êtes susceptibles de fournir à RIKOLTO au cours des 3 années passées (en fournissant ces informations, le soumissionnaire consent à ce que RIKOLTO contacte les clients listés comme référence ci-dessous)	
Référence 1	
Nom de l'Organisation	
Adresse	
Numéros de téléphone	
E-mail	
Référence 2	
Nom de l'Organisation	
Adresse	
Numéros de téléphone	
E-mail	
Référence 3	
Nom de l'Organisation	
Adresse	
Numéros de téléphone	
E-mail	

ANNEXE 4

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES PRODUITS PROPOSES PAR LE SOUMISSIONNAIRE

LOT 1 : SEMENCES

No	Désignation	Description détaillée de prestation	Description proposée par le soumissionnaire (colonne à compléter par le soumissionnaire)
01	Semence fèves de café robusta	Variété robusta, récolte de mars 2025, taux de germination 97%, 1500kg de rendement à l'ha, fèves denses et de dimension homogène. Emballer la semence dans des colis de 10 kg avec les mentions PG, poids de 1000 fèves, pureté et origine/fournisseurs. Taux d'humidité de 15 à 20%.	
02	Semence de Makadamia	Récolte de mars 2025 conservant son pouvoir germinatif. Les colis seront emballés dans les sacs de 10 kg. Les mentions suivantes sont obligatoires sur les sacs d'emballage ; date de récolte, taux de germination. Une note technique indiquant le protocole opératoire de la germination est obligatoire.	
03	Semence d'acaccia	Récolte de mars 2025 conservant son pouvoir germinatif. Les colis seront emballés dans les sacs de 3 kg. Les mentions suivantes sont obligatoires sur les sacs d'emballage ; date de récolte, taux de germination. Une note technique indiquant le protocole opératoire de la germination est obligatoire.	

LOT 2 : EQUIPEMENTS

No	Désignation	Description détaillée de prestation	Description proposée par le soumissionnaire (colonne à compléter par le soumissionnaire)
1	Sachets polybags de 20x10 cm	Sachet dure de couleur noire, de 18 à 20 cm de long et de 8 à 10 cm de large. Nombre de sachets par Kg 400 à 500 pièces.	
2	Rouleau de shadnet/ filet d'ombrage 75%	Il s'agit des filets d'ombrage 75% de couleur noire de 2 mètres de largeur et 100 mètres de longueur.	

3	Caoutchouc transparent/caoutchouc pour tunnel (serre)	Il s'agit de caoutchouc transparent plus ou moins résistant aux intempéries d'environ 2 mètre de largeur et de 50 à 100 mètres de longueur. Le caoutchouc servira dans l'installation des tunnels et des serres pour le bouturage de café, la germination du macadamia et la macro-propagation du bananier.	
4	Tamis à treillis	Il s'agit de treillis pour le tamisage de terreau et de sable de rivière (substrats de sachets de bouturage). Les tamis au fil de fer galvanisé de meilleure qualité de 0,6 m de large et 1,20 m de longueur.	
5	Brouettes	Brouette de meilleure qualité.	
6	Seradix	Il s'agit des flacons d'hormone de rhizogénère utilisés dans les pratiques de multiplication de caféier par la voie de bouturage qui facilite l'émission des racines. Le produit doit avoir deux ans de garantie avant sa péremption.	
7	Arrosoirs de 5 litres	Arrosoir à plastic avec pomme ayant un volume de 5 litres. Couleur des arrosoirs est vert.	
8	Houes box de 24 pièces	Houe de marque le coq.	
9	Bêches box de 12 pièces	Bêche de meilleure qualité	
10	Pulvérisateurs	Pulvérisateurs de 16 litres à 20 litres. Il doit contenir tous ses accessoires.	
11	Lintons	Lindons de bois, bien résistants pour la construction de l'ombrière	
12	Chevrans	Chevrans servant de traverses pour les pépinières	
13	Clous de 8 cm	Clous de bonne qualité de 8 cm	
14	Clous de 10 CM	Clous de qualité de 10 cm	
15	Sécateurs	Sécateurs de qualité supérieure plus résistants lors des coupes de la lignine	
16	Bassins de 20 litres	Bassins à plastique d'une capacité de 20 litres	

17	Tanks de 135 litres	Tank d'une capacité de 135 litres de volume servant au stockage de l'eau d'arrosage	
18	Engrais foliaire (bouteilles de 1 litre)	Engrais foliaire emballé dans des bouteilles de 1 litre	

NB : Le soumissionnaire est libre de postuler pour l'un de lots ou les deux à la fois.

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de : _____

Nom complet :

Fonction :

Signature:

Cachet

Date :

ANNEXE 5

OFFRE FINANCIERE

(Bordereau descriptif et quantitatif) : à compléter par le soumissionnaire

LOT 1 : SEMENCES

N°	Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire Hors Taxes en USD	Prix Total Hors Taxes en USD	Livraison		Condition de paiement
						Délai	Lieu	
1	Semence fèves de café robusta	150	Kg					
2	Semence de Makadamia	100	Kg					
3	Semence d'acaccia	30	Kg					
TOTAL								

LOT 2 : EQUIPEMENTS

N°	Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire Hors Taxes en USD	Prix Total Hors Taxes en USD	Livraison		Condition de paiement
						Délai	Lieu	
1	Sachets polybags de 20x10 cm	2800	Kg					
2	Rouleau de shadnet/ filet d'ombrage 75%	20	rouleau					
3	Caoutchouc transparent/caoutchouc pour tunnel (serre)	20	rouleau					
4	Tamis à treillis	20	Pièce					
5	Brouettes	40	Pièce					
6	Seradix	400	Boîte					
7	Arrosoirs de 5 litres	40	Pièce					

8	Houes box de 24 pièces	5	Boxes					
9	Bêches box de 12 pièces	8	Boxes					
10	Pulvérisateurs	20	Pièce					
11	Lintons	240	Pièce					
12	Chevrons	480	Pièce					
13	Clous de 8 cm	40	Kg					
14	Clous de 10 CM	40	Kg					
15	Sécateurs	100	pièces					
16	Bassins de 20 litres	20	Pièce					
17	Tanks de 135 litres	20	Pièces					
18	Engrais foliaire (bouteilles de 1 litre)	20	bouteille					
TOTAL								

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de : _____

Nom complet :

Fonction :

Signature:

Cachet

Date :

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS DE RIKOLTO

1. Champ d'application :

Les dispositions du présent Code de conduite énoncent ce que RIKOLTO attend de tous ses fournisseurs. RIKOLTO estime que ces principes doivent s'appliquer aux fournisseurs et à leurs employés, maisons mères, filiales, entités affiliées et sous-traitants. Elle attend de ses fournisseurs qu'ils veillent à ce que le présent Code de conduite soit communiqué à leurs employés, maisons mères, filiales, entités affiliées et sous-traitants, et ce, dans la langue locale et de manière compréhensible pour tous. Pour pouvoir être inscrits au registre des fournisseurs des RIKOLTO ou faire affaire avec RIKOLTO, les fournisseurs doivent lire le présent Code de conduite et accepter les normes minimales attendues des fournisseurs des RIKOLTO qui y sont énoncées. Par ailleurs, les fournisseurs doivent noter que certaines dispositions du présent Code de conduite s'imposeront à eux si un marché leur est attribué par RIKOLTO. Le non-respect de certaines dispositions peut également empêcher un fournisseur de prétendre à l'attribution d'un marché.

Les fournisseurs potentiels sont invités à prendre connaissance des clauses contractuelles et des politiques d'achat de RIKOLTO pour vérifier s'ils remplissent les conditions requises.

2. Amélioration continue

Les dispositions énoncées dans le présent Code de conduite définissent les normes minimales que les fournisseurs des RIKOLTO sont tenus de respecter. RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils s'efforcent de surpasser les bonnes pratiques internationales et celles de leur secteur d'activité. Elle attend également d'eux qu'ils encouragent leurs propres fournisseurs et sous-traitants à s'efforcer de respecter les principes de ce Code de conduite et qu'ils œuvrent avec eux en ce sens. Conscientes que, pour certaines des normes établies dans le présent Code de conduite, parvenir à la conformité relève d'une évolution dynamique, RIKOLTO encourage ses fournisseurs à améliorer continuellement en ce sens les conditions sur les lieux de travail.

3. Gestion, suivi et évaluation

RIKOLTO attend de ses fournisseurs, au minimum, qu'ils s'assignent des objectifs clairs en vue de satisfaire aux normes décrites dans le présent Code de conduite, qu'ils établissent et maintiennent des systèmes de gestion appropriés concernant les dispositions de celui-ci et qu'ils examinent, contrôlent et modifient activement leurs processus de gestion et leurs modalités de fonctionnement pour les aligner sur les principes énoncés.

Travail

4. Liberté d'association et négociation collective

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils assurent à leurs travailleurs, sans distinction, le libre exercice du droit syndical, du droit de promouvoir et de défendre leurs intérêts et du droit de négociation collective, et qu'ils protègent leurs travailleurs contre toutes les formes de discrimination, en actes ou en paroles, tendant à porter atteinte à l'exercice de leur droit syndical et de leur droit d'exercer des activités syndicales et de négocier collectivement.

5. Travail forcé ou obligatoire

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils interdisent le travail forcé ou obligatoire sous toutes ses formes.

6. Travail des enfants

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils n'emploient aucun enfant n'ayant pas atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi spécifié dans la législation du ou des pays où le contrat est partiellement ou totalement exécuté.

7. Discrimination

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils assurent l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, sans discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale ou sur d'autres motifs reconnus par la législation nationale. RIKOLTO attend également d'eux qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que ni eux-mêmes, ni leurs maisons mères, filiales, entités affiliées ou sous-traitants ne se livrent à des pratiques d'emploi sexistes ou discriminatoires, notamment en matière de recrutement, de promotion, de formation, de rémunération et d'avantages.

8. Salaires, horaires de travail et autres conditions de travail

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils veillent à ce que les salaires soient payés en monnaie ayant cours légal, à des intervalles réguliers n'excédant pas un mois, intégralement et directement aux travailleurs intéressés. Les fournisseurs doivent tenir des états adéquats de ces paiements. Des retenues sur les salaires ne sont autorisées que dans des conditions et limites prescrites par la législation et la réglementation applicables ou fixées par une convention collective, et les fournisseurs doivent informer les travailleurs concernés de ces retenues au moment de chaque paiement. Les salaires, la durée du travail et les autres conditions de travail fixés par les fournisseurs ne doivent pas être moins favorables que les conditions d'emploi les plus favorables en vigueur sur le marché local (c'est-à-dire celles qui figurent dans : i) les conventions collectives représentant une proportion substantielle des employeurs et des travailleurs ; ii) les sentences arbitrales ; iii) la législation et la réglementation applicables) pour un travail de même nature dans la profession ou le secteur concerné au sein de la même région.

9. Santé et sécurité :

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils fassent en sorte que, dans la mesure où cela est raisonnable et pratiquement réalisable : a) les lieux de travail, les machines, les matériels et les procédés de travail placés sous leur contrôle ne présentent pas de risque pour la sécurité et la santé des travailleurs ; b) les substances et les agents chimiques, physiques et biologiques placés sous leur contrôle ne présentent pas de risque pour la santé lorsqu'une protection appropriée est assurée ; c) en cas de besoin, des vêtements de protection et un équipement de protection appropriés soient fournis afin de prévenir, dans la mesure où cela est raisonnable et pratiquement réalisable, les risques d'accidents ou d'effets préjudiciables à la santé.

Droits de l'homme

10. Droits de l'homme :

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils défendent et respectent la protection des droits de l'homme institués au niveau international et qu'ils veillent à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme .

11. Harcèlement et traitement brutal ou inhumain

RIKOLTO attendent de ses fournisseurs qu'ils instaurent et préservent un climat où tous les employés sont traités avec dignité et respect. RIKOLTO attend également de ses fournisseurs, de leurs maisons mères, filiales, entités affiliées et sous-traitants qu'ils n'aient pas recours ou ne se livrent pas ou ne laissent pas leurs employés ou toute autre personne engagée par eux avoir recours ou se livrer aux faits suivants : menaces de violences, harcèlement ou agression verbal ou psychologique, exploitation et atteintes sexuelles. Les faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles violent les normes juridiques internationales universellement reconnues et ont toujours été inacceptables et interdits pour RIKOLTO. Avant de conclure un accord avec RIKOLTO, les fournisseurs sont informés des normes de conduite relatives à l'interdiction de l'exploitation et

des atteintes sexuelles. Ces normes comprennent, sans s'y limiter : 1) l'interdiction de toute relation sexuelle avec une personne de moins de 18 ans, quel que soit l'âge légal de la majorité ou du consentement sexuel ; 2) l'interdiction de toute relation sexuelle en échange d'argent, d'un emploi, de biens, de services ou de toute autre chose de valeur ; 3) l'interdiction de toute relation sexuelle relevant de l'exploitation ou ayant un caractère dégradant. RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils prennent toutes les mesures voulues pour interdire à leurs employés ou à toute autre personne engagée par eux de se livrer à des faits d'exploitation ou d'atteintes sexuelles. RIKOLTO attend également de leurs fournisseurs qu'ils instaurent et préservent un environnement propre à prévenir tout fait d'exploitation ou d'atteintes sexuelles. Les contrats des RIKOLTO comporteront des dispositions imposant aux fournisseurs l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Le fait, pour un fournisseur, de ne pas prendre des mesures préventives contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, de ne pas enquêter sur les faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles ou de ne pas prendre de mesures pour remédier aux situations d'exploitation et d'atteintes sexuelles constitue un motif justifiant la rupture de tout accord conclu avec RIKOLTO. En outre, aucun traitement, sous contrainte, brutal ou inhumain, ou châtiment corporel de tous ordres ne sera toléré, ni la menace de l'un quelconque de ces traitements.

Environnement

12. Protection de l'environnement

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils aient une politique environnementale efficace et qu'ils se conforment aux lois et règlements en vigueur concernant la protection de l'environnement. Partout où cela est possible, les fournisseurs devraient favoriser le principe de précaution dans le traitement des questions environnementales, prendre des initiatives visant à encourager une plus grande responsabilité vis-à-vis de l'environnement et stimuler la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement recourant à des pratiques saines fondées sur le cycle de vie.

13. Produits chimiques et matières dangereuses

Les produits chimiques et autres matières qui présentent un danger en cas de déversement dans le milieu naturel doivent être recensés et gérés de façon à garantir la sécurité à toutes les étapes de leur manipulation, transport, stockage, recyclage ou réutilisation et élimination.

14. Eaux usées et déchets solides

Les eaux usées et déchets solides provenant des activités commerciales, des procédés industriels et des installations d'assainissement des fournisseurs doivent être surveillés, contrôlés et traités comme il se doit avant d'être rejetés ou éliminés.

15. Émissions dans l'atmosphère

Les émissions dans l'atmosphère de composés organiques volatils, d'aérosols, de matières corrosives, de particules, de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et de résidus de combustion provenant des activités des fournisseurs doivent être analysées, surveillées, contrôlées et traitées comme il se doit avant d'être rejetées ou évacuées.

16. Minimisation de la production de déchets, maximisation du recyclage

Les déchets de tous types, y compris les eaux usées et les déchets énergétiques, doivent être réduits ou éliminés à la source, notamment grâce à la modification des procédés de production et d'entretien et des méthodes de gestion d'installations, au remplacement de certaines matières par d'autres, à des mesures d'économie et au recyclage et à la réutilisation des matières.

Déontologie

17. Corruption

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment aux plus hautes normes morales et éthiques, qu'ils respectent les législations nationales et qu'ils ne pratiquent aucune forme de

corruption, notamment, mais non exclusivement, l'extorsion, la fraude ou le versement de pots-de-vin.

18. Conflit d'intérêts

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils lui signalent toute situation risquant d'apparaître comme un conflit d'intérêts, et portent à son attention les cas où un employé de RIKOLTO pourrait avoir un intérêt quelconque dans l'activité du fournisseur en question ou entretenir quelques liens économiques que ce soit avec celui-ci.

19. Cadeaux et invitations

RIKOLTO applique une politique de « *tolérance zéro* » et n'acceptent aucune sorte de cadeaux ou d'invitations. Les employés de RIKOLTO déclineront toute invitation à des manifestations sportives ou culturelles, toute offre de transport, de vacances ou autres déplacements de loisirs, ainsi que toute invitation à déjeuner ou dîner. RIKOLTO attendent de ses fournisseurs qu'ils ne proposent aucun avantage comme la gratuité de biens ou de services, ou un poste de travail, ou bien des conditions d'achat particulières à un membre du personnel de RIKOLTO aux fins de faciliter leurs activités auprès de RIKOLTO.

20. Contact

Toute question relative au présent Code de conduite peut être adressée à l'administration de RIKOLTO à l'adresse suivante : rdcongo@rikolto.org